



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT,  
DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE – ARDENNES**

**SNUDI-FO**

(Écoles)

**SN-FO-LC**

(Collèges, lycées)

**SNETAA-FO**

(LP)

**Adresse : FNEC FP FORCE OUVRIERE - UD-FO des Ardennes**

**21, rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**

**-☎ répondeur 03 24 33 55 02 permanence le vendredi**

**courriel : fne-cp-fo08@orange.fr**

***DECLARATION de la FNEC-FP-FO au CTSD des ARDENNES du 18 avril 2016***

La FNEC-FP-FO tient à rappeler son désaccord avec les fermetures de classes proposées. Fermetures qui ont pour conséquences indéniables d'augmenter le nombre d'élèves par classe, d'augmenter les inégalités et de creuser les écarts entre les écoles en terme de moyens constants voire diminuants. Mais aussi un accroissement des temps de transport des élèves augmentant leur fatigabilité, et encore plus grave augmentant le risque d'accidents routiers. La FNEC-FP-FO tient à dénoncer la systématisation des pôles scolaires qui sous prétexte d'amélioration pédagogique et des conditions matériel d'enseignement se traduit par la fin de la gratuité de l'enseignement pour les familles. En effet les pôles scolaires induisent pratiquement systématiquement une obligation de fréquentation des cantines, de même que l'emploi des transports scolaires dont la gratuité n'est plus garantie, (elle ne l'est déjà plus dans le secondaire).

Rappelons également que dans les Ardennes, la ruralité semble de nouveau ignorée, les écoles rurales ne sont déjà plus du tout aidées par les RASED et voient leurs effectifs augmenter sans cesse suite aux fermetures de classes. Rappelons aussi que l'efficacité de l'enseignant est fortement diminuée face à une cohorte d'élèves de plus en plus importante.

Dans les Ardennes certaines écoles ont également un sentiment d'acharnement : fermée en 2014 ; ré ouverte en 2015, re-proposée en fermeture en 2016.

Face aux ambitions des nouveaux programmes, aux difficultés des élèves, aux intégrations imposées sans moyens et sans prendre en compte la souffrance des enseignants, aux inégalités sociales qui se creusent, **augmenter le nombre d'élèves par classe** ne nous semble pas être la meilleure solution pour garantir de bonnes conditions d'enseignement et d'apprentissage.

La FNEC-FP-FO rappelle son attachement à ce que toutes les écoles voient leur **nombre de classes maintenu** dans les meilleures conditions et que **leurs moyens ne leur soient pas retirés**. La baisse démographique du département n'est pas un argument valable pour justifier les fermetures de classe. La carte scolaire proposée induit des effectifs trop importants dans certaines écoles et ne tient absolument pas compte des particularités et des difficultés sociales du département. Travailler devant une cohorte de 20 élèves devrait être la norme et non un argument de fermeture de classe.

Concernant le questionnaire posé par le SNUDI-FO en CAPD du 25 mars :

- La FNEC-FP-FO souhaiterait savoir si les temps partiels sur autorisation seront de nouveau possible dans les Ardennes cette année.
- La FNEC-FP-FO souhaiterait connaître votre position sur les commandes passées par la formation magistère des nouveaux programmes de maternelle. La demande des travaux écrits pour le 2ème

présentiel est très mal vécue par les enseignants, chronophage et n'est absolument pas formatrice. **Peut- on espérer que ces « devoirs » ne soient plus demandés**, et que le temps octroyé (5h30) puisse être pleinement utilisé pour découvrir les documents liés aux nouveaux programmes présentés sur le site. D'autant plus que la réécriture des projets d'école est aussi en cours, les enseignants en ont assez, la coupe est pleine !

Concernant la dernière commande du ministère, qui vise à mettre en place de nouvelles modalités d'évaluations « positives » en maternelle, l'utilisation d'un carnet de suivi , la réalisation d'une synthèse des acquis à la fin de la dernière année de maternelle. Outre le fait que l'on préconise l'utilisation de cahiers de réussite ou de progrès et que l'on demande de ne plus passer d'évaluations spécifiques. L'inquiétude est que l'enseignant soit contraint à n'être plus qu'un observateur, qu'un distributeur de gommettes « réussites », que ce type d'observation/évaluation continu et chronophage induise un temps d'évaluation trop lourd au risque de devenir plus important que le temps d'enseignement.. :

- La FNEC-FP-FO souhaiterait qu'**une aide réelle** soit apportées pour la mise en place de cette commande ministérielle lors des animations pédagogiques prochaines.

Enfin, comme la FNEC-FP-FO l'avait souligné avant sa mise en place, la réforme des rythmes a **institué un mélange des genres entre le scolaire et le péri-éducatif**. Nous souhaiterions que la DSDEN soit très vigilante quant aux intitulés présentés dans les PEDT, les « Atelier Lecture » sont de notre point de vue des activités d'apprentissages qui relèvent du scolaire, s' ils figurent dans des PEDT et sont validés par vos services, cela nous interroge sur le transfert des compétences. Il nous semble nécessaire de bien discerner les rôles de chacun . D'autant plus que des ingérences ont déjà eu lieu dans certaines communes, où des maires tentent d'interférer sur les décisions des enseignants. Force est de constater que déléguer aux communes des pouvoirs de décisions sur les enseignants va à l'encontre de l'école Républicaine et la **FNEC-FP-FO y est fortement opposée**.

